



LE BILAN PROFESSIONNEL

Le bilan professionnel est une démarche proposée par l'employeur afin d'accompagner individuellement un agent dans sa réflexion sur son parcours et son avenir professionnel. Dans certaines situations, la demande d'accompagnement peut également être initiée par l'agent.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

- Mettre en lumière ses compétences et ressources ainsi que ses perspectives de développement
- Favoriser une meilleure compréhension de soi, de son environnement professionnel et des opportunités d'évolution
- Accompagner l'adaptation à un changement ou à une mobilité professionnelle
- Selon les besoins et objectifs identifiés, le bilan peut se décliner de 6 façons différentes :
- **Bilan évolution** : Accompagner une démarche volontaire d'évolution professionnelle, en accord avec les motivations de l'agent
- **Bilan prévention** : Prévenir une usure professionnelle et envisager une évolution compatible avec les enjeux de santé
- **Bilan réorientation** : Construire un projet de reconversion en tenant compte des contraintes de santé et des opportunités de mobilité
- **Bilan Développement professionnel** : Engager une réflexion approfondie sur soi-même, son parcours et sa posture professionnelle, pour favoriser une prise de recul et initier une dynamique de changement
- **Bilan Horizon** : Préparer la seconde partie de carrière ou l'approche de la retraite, en tenant compte des attentes et besoins de l'agent
- **Bilan de parcours professionnel collectif** (cf. fiche spécifique)

➤ NOS SOLUTIONS

Avant le début de l'accompagnement, un échange avec la collectivité, ainsi qu'un rendez-vous de présentation de la démarche à l'agent sont proposés. Ces échanges permettent d'analyser la situation et de définir les attentes de chacun. En complément, une réunion tripartite (gratuite et sans engagement) est proposée avant le lancement du bilan professionnel.

Lieu : à Quimper ou à Brest. Des entretiens à distance (téléphone ou visioconférence) peuvent également être proposés

Horaires : durant et hors temps de travail

Durée : jusqu'à 18 heures réparties sur 4 à 6 mois

Rythme : séances hebdomadaires ou bimensuelles, alternant entretiens individuels et démarches personnelles

Les moyens pédagogiques sont ajustés à chaque bénéficiaire. Un accompagnement spécifique peut être proposé en cas de handicap

➤ LES TARIFS

Le coût du bilan professionnel est à la charge de l'employeur (si accord).

Si l'agent bénéficie d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), un financement par le FIPHFP peut être mobilisé. Le montant pour 18h d'accompagnement est de 2 040,50 euros.

Un entretien préalable avec une conseillère en évolution professionnelle permet d'analyser la demande et d'établir une proposition financière adaptée aux besoins de l'agent.

 | **LE BILAN PROFESSIONNEL** **LE DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT****Réunion de démarrage tripartite (visio)**

- Définir les objectifs de la prestation, le déroulement de l'accompagnement
- Poser le cadre de confidentialité des entretiens bipartites

**Séances d'entretiens individuels**

- Analyse de la situation de l'agent, du contexte et du parcours professionnel
- Définition et analyse du profil personnel (fonctionnement, intérêts, motivations, valeurs...)
- Évaluation des compétences et de leur transférabilité
- Définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe)
- Définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe) en fonction de l'objectif déterminé
- Construction du plan d'action à mettre en œuvre

**Réunion de synthèse tripartite**

Présentation du travail effectué lors de l'accompagnement, du projet professionnel et du plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

 LES CONTACTS

✉ evolution.professionnelle@cdg29.bzh

☎ 02 98 64 11 30